

COMITÉ
INTERSYNDICAL
DE L'ÉPARGNE
SALARIALE



Paris le 5 janvier 2021

Aux gestionnaires de l'épargne salariale

labellisée par le C.I.E.S.

Objet : Engagement actionnarial et assemblées générales 2021

Mesdames, Messieurs,

Chaque début d'année, le CIES vous fait part de ses orientations sur les actions d'engagement que nous souhaitons vous voir mener et en particulier sur la politique de vote et les droits de vote attachés aux actions des émetteurs présents directement ou non dans les fonds labellisés.

La mise à jour du label, dont l'appel d'offre sera officialisé début janvier 2021 renforce les critères de sélectivité des choix d'investissement et en particulier sur la question sociale.

La crise sanitaire confronte chaque entreprise à sa stratégie et à son fonctionnement interne, comme à sa relation avec ses fournisseurs et ses sous-traitants. Outre ces éléments, la qualité du dialogue social, l'investissement dans la formation, le développement de l'employabilité des salariés, ainsi que la capacité à s'adapter de manière responsable aux situations nouvelles, sont révélateurs du comportement réel de chaque entreprise. La demande et l'utilisation des aides de l'État, l'attitude vis-à-vis des actionnaires, le respect des législations sociales et la qualité du dialogue social dans cet état d'urgence sanitaire sont des éléments essentiels déterminant une démarche responsable, en accord avec la trajectoire définie par la Loi Pacte, en particulier sur « l'intérêt social » de l'entreprise. Nous vous demandons d'examiner les entreprises présentes dans les fonds labellisés aussi sous ces angles.

Tous les fonds devront fournir une mesure de leur empreinte sociale et environnementale. L'impact local sur les emplois directs et indirects comme sur l'environnement sera examiné avec la plus grande vigilance en cette période propice à des plans de suppressions d'emplois.

Pour ce qui concerne la politique de vote, nous vous appelons à vous opposer à toute pratique de rémunération directe ou indirecte et opaque des dirigeants, qui serait d'un niveau sans lien avec les résultats, les capacités de l'entreprise, les équilibres sociaux et les pratiques du secteur. Nous vous demandons également de voter systématiquement pour la présence d'administrateurs salariés dans les conseils.

Outre les points évoqués précédemment, nous vous rappelons nos priorités pour la tenue des prochaines assemblées générales.

- Veiller à une juste proportion d'administrateurs réellement indépendants.
- Favoriser l'arrivée de nouveaux membres dans les conseils d'administration et en particulier l'arrivée de femmes, afin d'améliorer la parité au sein des conseils.
- Empêcher les cooptations de candidats ayant un conflit d'intérêts avec la société, les mandats croisés, les cumuls de mandats et être attentif à un juste équilibre des âges au sein des administrateurs.
- Veiller à ce que la rémunération des administrateurs ne soit pas excessive au regard du secteur et du travail réellement effectué (nombre de réunions du conseil, comités spécifiques etc.), soit indexée à la présence, suivre une politique formalisée évitant l'optimisation fiscale (versement exclusif des jetons dans les pays à fiscalité favorable) et rester cohérente avec l'évolution de la rémunération des salariés.
- S'opposer aux versements de dividendes en l'absence de résultats, quand leurs montants sont disproportionnés à ceux-ci, ou lorsqu'ils sont supérieurs aux niveaux communément constatés dans le secteur d'activité ou en dehors de celui-ci. La politique de l'entreprise en la matière doit être cohérente avec l'éventuel octroi d'aides publiques durant la crise et ses pratiques en termes de maintien et de développement de l'emploi, et ne pas pénaliser le renforcement des fonds propres, l'autofinancement, les capacités d'études et recherches, les investissements et le développement de l'entreprise. Le montant des dividendes doit laisser place à l'investissement nécessaire pour assurer la pérennité de l'entreprise et les emplois futurs.
- Veiller, dans le vote des résolutions, à un partage équitable de la valeur générée par l'entreprise entre les rémunérations des dirigeants, la politique de dividendes, l'évolution de la masse salariale, et la politique d'investissements.
- Voter systématiquement contre les rachats d'actions ou les annulations qui visent à réduire la diffusion du capital pour accroître le dividende par action.

La politique de vote du gestionnaire devra être présentée et discutée lors de la réunion du 1^{er} semestre au comité de suivi de chaque gamme. Nous vous invitons également à en informer systématiquement chaque membre des conseils de surveillance et à leur donner la possibilité de dialoguer sur cette politique de vote.

À cette fin, nous vous demandons de prévoir, dès réception de ce courrier, les dates des deux réunions pour l'année 2021 avec les membres des comités de suivi. La première, avant mi-avril, devra évoquer en priorité la politique de vote pour les AG 2021, examiner les recommandations du CIES pour ces AG, faire le point des encours de chaque fonds à fin 2020. L'inventaire de chaque fonds sera détaillé et commenté. La seconde réunion sera consacrée à l'examen de la mise en œuvre de la politique de vote. Le CIES vous transmettra éventuellement les autres questions qu'il souhaiterait voir porter à l'ordre du jour.

Enfin nous vous rappelons la nécessité d'inviter les membres des comités de suivi aux conseils de surveillance des fonds.

Par ailleurs, le CIES souhaite que les entreprises des secteurs économiques suivants soient examinées avec attention et fassent au minimum l'objet d'actions d'engagement de votre part. Ceux déjà évoqués l'an dernier, prennent un relief nouveau avec la crise de la Covid-19 :

- Le secteur de la distribution en France est très impacté par le changement des modes de consommation. Les fermetures et ventes de magasins se succèdent, les processus d'automatisation se mettent en place sans prise en compte systématique de l'emploi existant. L'interpellation des entreprises sur la non-prise en compte des conséquences sociales d'une vision uniquement commerciale est indispensable. De la même manière, les entreprises de ce secteur qui utilisent massivement des plateformes de distribution qui leur sont liées doivent être interpellées sur leur responsabilité.
- Le secteur de l'automobile va se transformer profondément dans les années à venir avec le développement des nouvelles technologies pour se substituer au thermique. Les processus vont changer, les chaînes de montage seront remplacées, les qualifications ne seront plus les mêmes, les sous-traitants, les approvisionneurs devront aussi évoluer ou seront différents. La crise sanitaire va amplifier cette évolution avec les impacts sociaux et environnementaux.
- Le secteur aéronautique est également fortement impacté par la crise sanitaire, et cela concerne en particulier les sous-traitants. Dans ce cas également, les impacts sociaux et environnementaux sont considérables. La réponse des entreprises concernées et leur capacité à prendre en compte l'économie locale et complémentaire devra être étudiée.
- La crise de la Covid-19 a ouvert de nouvelles opportunités dans le secteur des communications, entre autres avec le télétravail. Il est important de s'assurer que les stratégies en termes d'emploi et de partage de la valeur ajoutée permettent à l'ensemble des parties prenantes et constituantes d'en bénéficier.

Dans la continuité de la loi PACTE, nous vous invitons par ailleurs à vérifier que les entreprises ont bien agi en conformité avec leur raison d'être ou leur mission le cas échéant.

Par ailleurs nous souhaitons plus particulièrement que soient examinées les entreprises suivantes dans la mesure de leur présence dans les fonds labellisés :

- Veolia
- Engie
- Danone
- Accor
- PSA
- Sanofi

Nous vous remercions de votre diligence sur le calendrier des comités de suivi et de votre précieux concours au développement d'un ISR de qualité.

Nous vous adressons nos salutations les meilleures, tous les membres du CIES étant à votre disposition pour échanger.

Pour le CIES,
Charles Liaser